

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5053>

Nombre de collectivités territoriales poursuivies et condamnées

- Baromètre -

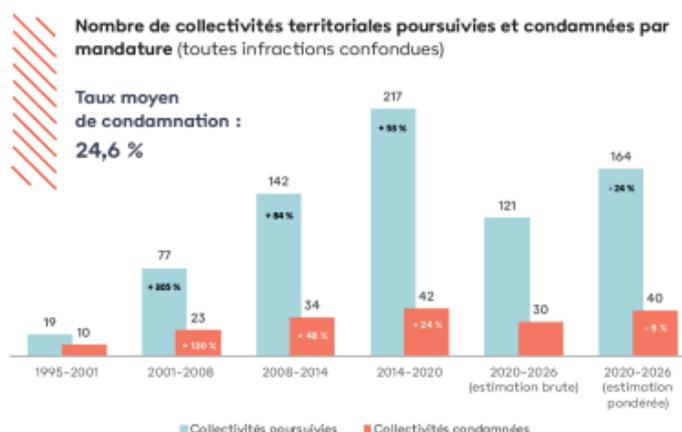


Date de mise en ligne : samedi 21 juin 2025

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés

Découvrez les évolutions du nombre de collectivités territoriales poursuivies et condamnées par mandature.

Entre avril 1995 et juillet 2024, nous avons recensé 541 poursuites contre des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Sur la mandature 2014-2020, nous avons recensé 217 collectivités territoriales et établissements publics locaux poursuivis pénalement soit une hausse de 53 % par rapport à la mandature 2008-2014.



Alors que nous envisageons une hausse des poursuites contre les collectivités sur la mandature 2020-2026, les dernières données collectées nous laissent envisager une baisse de plus de 20 % du nombre de poursuites contre les collectivités (un peu plus de 160 collectivités devraient être poursuivies). Ces estimations restent encore à consolider. Si la tendance se confirmait, ce serait la première fois, que nous constaterions une baisse des poursuites. Un élément à rapprocher de la hausse continue des poursuites dirigées contre les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux.

Depuis 1995, nous avons recensé 124 condamnations de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux soit une moyenne légèrement supérieure à 4 / an.

Le taux moyen de condamnation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics poursuivis (rapport du nombre de condamnations sur le nombre de poursuites en excluant les six dernières années pour tenir compte de la durée des procédures) est de 24,6 %. Ce taux, relativement bas (écart de plus de 10 points

constaté par rapport à celui des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux), peut en partie s'expliquer par les conditions restrictives d'engagement de la responsabilité pénale des collectivités territoriales dont le champ est limité aux seules activités susceptibles de délégation de service public. Ce frein juridique à la mise en jeu de la responsabilité des collectivités territoriales peut d'ailleurs constituer une incitation indirecte à poursuivre des personnes physiques (élus et / ou fonctionnaires).



[Précisions importantes sur la base de calcul de nos chiffres](#)

Sommaire

- [- Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés](#)
- [- Nombre de fonctionnaires territoriaux poursuivis et condamnés](#)
- [- Nombre de collectivités territoriales poursuivies et condamnées](#)
- [- Zoom sur les manquements au devoir de probité](#)
- [- Zoom sur les atteintes à l'honneur](#)
- [- Zoom sur les atteintes à la dignité et à l'intégrité psychique](#)
- [- Zoom sur les atteintes à la confiance](#)
- [- Zoom sur les violences volontaires](#)
- [- Zoom sur les violences involontaires](#)
- [- Zoom sur les atteintes à l'environnement, au bien-être animal et à l'urbanisme](#)
- [- Zoom sur les atteintes aux libertés et au secret](#)
- [- Zoom sur les atteintes aux mœurs et à l'intégrité sexuelle](#)

Consultez et téléchargez gratuitement notre rapport annuel

(cliquez sur l'image)

